



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

PRÉSENCES

| | | |
|----------|-------------------|----------|
| Monsieur | Gaétan Morin | Maire |
| Monsieur | Réal Payette | Siège #1 |
| Monsieur | Gilles Arbour | Siège #2 |
| Madame | Mélanie Laberge | Siège #3 |
| Madame | Mélissa Arbour | Siège #4 |
| Monsieur | Pierre Desrochers | Siège #6 |

Monsieur Jean-François Coderre, Directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ABSENCE

| | | |
|----------|--------------|----------|
| Monsieur | Serge Forest | Siège #5 |
|----------|--------------|----------|

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare la séance ouverte à 20 h 00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 262-2021-10

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
13 SEPTEMBRE 2021**

No: 263-2021-10

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon Règlement 131-92

5. RAPPORTS DES COMITÉS

6. COVID-19 – ÉTAT DE LA SITUATION

Aucun point.

7. URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de septembre 2021, d'un total de 16 permis pour une valeur de 562 000 \$.

7.2 Demande de conformité au PIIA Centre du village – 381 rue Principale - Décision

No: 264-2021-10

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 381 rue Principale ont déposé une demande pour installer une enseigne commerciale et des sous-enseignes et qu'ils ont déposé le visuel de l'enseigne et montré les matériaux pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

ATTENDU QUE l'enseigne devra s'intégrer harmonieusement dans le paysage et le milieu environnant et respecter l'esprit esthétique et architectural du centre du village ;

ATTENDU QUE l'enseigne devra être de fabrication professionnelle et comporter des éléments architecturaux en privilégiant l'utilisation de matériaux nobles tels le bois et le fer forgé ;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux des enseignes doivent s'harmoniser entre elles, avec le bâtiment principal, les bâtiments secondaires ainsi que le milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été examinée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier est partagé quant à l'harmonisation des affiches entre elles, le choix des couleurs et l'harmonisation avec le bâtiment ;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE REFUSER la demande des propriétaires de l'immeuble situé au 381 rue Principale pour son enseigne commerciale principale et les sous-enseignes, d'imposer aux propriétaires du 381 rue Principale le retrait des affiches dans un délai raisonnable et de déposer une nouvelle demande de conformité au PIIA *Centre du village* au CCU avec une harmonisation des matériaux et des couleurs s'ils souhaitent installer une enseigne et/ou des sous-enseignes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

9. LOISIRS

9.1 Patinoire et local patin – Décision



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QUE la pratique d'activité sportive libre est possible à l'extérieur sans surveillance;

CONSIDÉRANT QUE le passeport vaccinal et le port du masque seront obligatoires pour utiliser le local patin;

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir des utilisateurs de la patinoire qui n'ont pas leur passeport vaccinal;

CONSIDÉRANT QU'un surveillant de patinoire sera présent dans le local patin durant les heures d'ouverture et qu'il pourra faire appliquer les règles et désinfecter les lieux selon les consignes sanitaires en vigueur;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER l'installation des bandes de patinoire cet automne, de permettre la pratique du patin libre sur la patinoire cet hiver et d'ouvrir le local patin pour les utilisateurs ayant un passeport vaccinal et portant un masque (couvre-visage) à l'intérieur;

D'APPROUVER la dépense de 1 000 \$ pour l'achat de bancs pour installer autour du foyer extérieur pour les utilisateurs non vaccinés;

D'APPROUVER l'horaire d'ouverture du local patin suivante : du mercredi au vendredi de 15 h à 20 h et du samedi au dimanche de 10 h à 20 h et qu'Adam Ulrich en soit le surveillant pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Plaque perpétuelle des bénévoles – Décision

No: 266-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare n'organisera pas la soirée de reconnaissance pour les bénévoles de l'année 2021 à cause de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'une plaque perpétuelle des bénévoles de l'année est accrochée dans le hall d'entrée de l'Hôtel de ville pour souligner le travail de deux bénévoles qui se sont démarqués plus que les autres;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'élire deux bénévoles de l'année dans la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ANNULER la mise en candidature de deux bénévoles de l'année;

D'INSCRIRE sur la plaque de l'année 2021 la mention COVID-19, en référence à cette pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CULTURE

Aucun point.

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 Politique Écoresponsable – Adoption de la politique – Décision

No: 267-2021-10

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'être une institution socialement responsable, tout en contribuant à la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare de réduire davantage la pollution à la source et atténuer à la source les impacts négatifs sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite s'approvisionner tout en ayant un impact positif sur les fournisseurs et faire preuve de leadership en appliquant les principes de l'écoresponsabilité à ses procédures internes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en place les principes du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite adopter une politique écoresponsable ;



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:**

D'ADOPTER la politique écoresponsable de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare telle que présentée en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Travaux divers de voirie – Décision

No : 268-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à divers travaux de voirie pour l'entretien de son réseau routier et que ces travaux requièrent de l'excavation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal avait adopté une liste le 13 septembre 2021 (résolution No : 248-2021-09) mais qu'il y a lieu de mettre à jour cette liste, qui se trouve en annexe au présent procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que les entreprises locales qui sont disponibles réalisent les travaux;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE MANDATER les entreprises locales d'excavation, selon leurs disponibilités, pour réaliser les travaux de voirie sur la liste en annexe, à taux horaire et d'appliquer ces dépenses au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

13.2 Déneigement partiel. Rue du Vallon – Décision

No : 269-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la rue du Vallon est une rue privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande du propriétaire et promoteur de la rue, M. Simon Morin, des Entreprises S.E Morin afin que notre Service des travaux publics procède au déneigement d'une partie de la rue, soit une distance de 100 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande est raisonnable et que la section de la portion de la rue est attenante à une autre rue déneigée par notre Service des travaux publics

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution

D'ACCEPTER la demande des Entreprises S.E Morin et de procéder au déneigement de la section demandée, pour la saison hivernale 2021-2022 et ce, pour une somme de 600\$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PROJETS SPÉCIAUX

Aucun point.

15. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

15.1 Demande de consentement municipale – Hydro-Québec (rues du Caméléon, de Céphée et de Cassiopée) pour le prolongement du réseau électrique aérien – Entérinement

No : 270-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une « Demande de consentement municipal » d'Hydro-Québec pour le prolongement du réseau électrique aérien d'un projet nommé « Le boisé des étoiles »



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

d'un promoteur privé, localisé sur les rues du Caméléon, de Céphée et de Cassiopée.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélissa Arbour

Il est résolu :

D'ENTÉRINER la demande de consentement d'Hydro-Québec et d'autoriser le directeur général, M. Jean-François Coderre, à signer la demande de consentement municipal d'Hydro-Québec pour le prolongement du réseau électrique aérien sur les rues du Caméléon, de Céphée et de Cassiopée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Dépôt rapport Gestion contractuelle

Dépôt du Rapport concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle*, selon l'article 938.1.2 du *Code municipal*.

15.3 Office d'habitation Matawinie – Décision

No : 271-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est reliée à l'Office d'Habitation de la Matawinie.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer sa part des frais visant à faire fonctionner cet Office

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ACQUITTER la facture de 5199\$ soumise par l'Office d'habitation de la Matawinie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, tel que stipulé lors de leur correspondance du 15 septembre 2021 et d'affecter cette dépense au GL : 02-520-00-970-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

**15.4 Calendrier de collecte des matières résiduelles 2022 –
Décision**

No : 272-2021-10

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise EBI Environnement inc. a transmis à la Municipalité une proposition de calendrier de collecte 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de ce calendrier;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'ACCEPTER le calendrier de collecte 2022 des matières résiduelles, tel que présenté en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5 Prochaines séances du Conseil – Année 2021 – Décision

No : 273-2021-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en période électorale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire aviser la population des prochaines séances du Conseil pour la fin de l'année 2021;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélissa Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'ADOPTER le calendrier des séances du Conseil pour la fin de l'année 2021 :

- Lundi, 22 novembre à 20 h
- Lundi, 20 décembre à 20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

17 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun point.

18 TRÉSORERIE

18.1 Autorisation de paiement – Décision

No : 274-2021-10

CONSIDÉRANT QUE les paiements suivants doivent être faits :

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Coutu Arpenteur Géomètres, facture # 2485, pour un montant total de \$2701.92.
Opération cadastrale et certificat de localisation, pour faire la vente du 580, Principale.
DE FINANCER cette dépense à même les recettes de la vente avec le Surplus cumulé affecté environnement G/L 59-131-25
- EIM7 inc., facture 016, pour un montant total de \$10 060.31.
Montant correspondant à 25% du projet selon la résolution 228-2020-07
D'APPLIQUER la dépense au G/L 23-020-00-414-10 et de financer avec le Surplus non affecté.
- 9306-1380 Québec inc. Certificat de paiement no 1. Au montant de 250 621.42\$. Travaux de voirie dans la programmation de la TECQ sur les rues Péko, Desrosiers, Mayrand, Blouin et chemin Bourgeois selon la résolution 190-2021-06 et **d'appliquer** la dépense au G/L 23-042-10-721

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.2 Financement travaux de voirie - Surplus accumulé non affecté – Décision

No : 275-2021-10



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de voirie ont été autorisés par résolutions pour le pavage du 10e Rang, le pavage du 9e Rang et l'achat de glissière pour la Route des Lacs;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions ne spécifiaient pas le mode de financement de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux peuvent être financés par le Surplus accumulé non affecté G/L 59-110-10;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE MODIFIER la résolution No : 151-2021-05 Réparation du pavage sur une section du 10^e rang

D'OCTROYER le contrat de pavage de la section endommagée du 10^e rang à Pavage LP, selon la soumission reçue;

D'AFFECTER cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

Pour ajouter

DE FINANCER avec le Surplus accumulé non affecté G/L 59-110-10

DE MODIFIER la résolution No : 153-2021-05 Pavage du 9^e rang

D'OCTROYER le contrat de pavage du 9^e rang à l'entreprise Pavage LP selon la soumission reçue et d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).

Pour ajouter

DE FINANCER avec le Surplus accumulé non affecté G/L 59-110-10

DE MODIFIER la résolution No : 208-2021-07 Glissière de sécurité Route des Lacs

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Les glissières Desbiens inc. pour enlever la glissière existante et installer une glissière semi-rigide sur poteaux en bois avec ses fournitures selon la soumission de l'entreprise au coût de 7 753,64 \$ plus les taxes applicables;

Pour ajouter

DE FINANCER avec le Surplus accumulé non affecté G/L 59-110-10

DE MODIFIER la résolution No : 152-2021-05 Pavage de la 46^e rue du Lac-des-Français

D'OCTROYER le contrat de réfection et de pavage de la portion « Sainte-Marcelline-de-Kildare » de la 46^e rue du Lac-des-Français à l'entreprise Pavage LP selon la soumission reçue et d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00 (Entretien et réparation infrastructures).



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

Pour ajouter

DE FINANCER avec le Surplus accumulé non affecté G/L 59-110-10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18.3 ABROGER DES RÉSOLUTIONS DE SEPTEMBRE EN LIEN AVEC LE
FUTUR SITE DE L'ÉCOCENTRE – Décision**

No : 276-2021-10

CONSIDÉRANT le déménagement et le réaménagement du site abritant l'Écocentre et l'abris sable et sel

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être financés en partie avec le revenu de la vente de l'immeuble du 580 Principale au G/L 59-131-25 Surplus cumulé affecté environnement

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ABROGER la résolution **255-2021-09** Affectation de la vente du 580, rue Principale

D'AFFECTER la somme correspondant au revenu de la vente de l'immeuble du 580 rue Principale au montant de 132 640\$, au réaménagement de la nouvel Écocentre et de l'abri sable et sel.

POUR

D'UTILISER la somme correspondant au revenu de la vente de l'immeuble du 580 rue Principale au montant de 132 640\$, au réaménagement de la nouvel Écocentre et de l'abri.

D'AFFECTER le montant de la vente, soit 132 640\$ au Surplus cumulé affecté environnement G/L 59-131-25

D'ABROGER la résolution **251-2021-09**

D'AUTORISER le paiement à Mme Sabrina D'Avirro, Concept-Architecture-Design au montant de 4 800 \$ taxes non applicables et d'appliquer cette dépense dans le Surplus cumulé non affecté (résol. No 233-2021-08).

POUR

D'AUTORISER le paiement à Mme Sabrina D'Avirro, Concept-Architecture-Design au montant de 4 800 \$ taxes non applicables et de Financer cette dépense dans le Surplus cumulé affecté environnement G/L 59-131-25



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

D'ABROGER la résolution **252-2021-09** Mandat d'arpenteur pour le lot 5 655 182

DE FINANCER cette dépense avec le surplus cumulé non affecté.

POUR

DE FINANCER cette dépense dans le Surplus cumulé affecté environnement G/L 59-131-25

19 PRÉSENTATION DES COMPTES

19.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires du 15 septembre au 4 octobre 2021 – Décision

No : 277-2021-10

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 septembre au 4 octobre et totalisant un montant de 144 824.20 \$;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 15 septembre au 4 octobre 2021:

Étant les chèques numéros : C2100332 à C2100339,
Fichier électronique (prélèvement direct) : L2100089 à L2100093 et
P2100062 à P2100066

Totalisant un montant de 124 951.70 \$

Sommaire de paie net :

D2100042 2021/09/16 6 825.84 \$ Dépôt direct - salaires

D2100043 2021/09/21 6 673.40 \$ Dépôt direct - salaires

D2100044 2021/09/30 6 373.30 \$ Dépôt direct - salaires

Nombre de chèques émis : 3

Totalisant un montant de 19 872.54 \$

Étant les chèques numéros : D2100042 à D2100044

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 144 824.20 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19.2 Autorisation des comptes à payer en date du 01 octobre 2021
– Décision**

No : 278-2021-10

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 75 146.77 \$ en date du 01 octobre 2021;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :**

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : C2100340 à C2100352 et P2100067 et 2100078 en date du 5 octobre 2021
Totalisant un montant de 75 146.77 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Jean-François Coderre, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

19.3 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel du 03 septembre au 23 septembre des dépenses autorisées par le directeur général et secrétaire-trésorier, selon le *Règlement 421-2020*.



**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)**

20 PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon Règlement 131-92

-Témoignage de Mme. Pauline Thouin remerciant le Maire, M. Gaétan Morin pour ses années de service

-Témoignage de Mme. Ariel Wagner, soulignant la carrière municipale de M. Gaétan Morin.

-M. Gaétan Morin prend la parole en cette fin de période de questions pour remercier les citoyens et les citoyennes de Sainte-Marcelline-de-Kildare, de même que les équipes de conseillers et conseillères qui ont œuvré avec lui au cours de ces années. Il souligne qu'il est en paix avec sa décision de ne pas se représenter, mais qu'il quitte avec le sentiment du devoir accompli. Il tient également à souligner le travail accompli par M. Réal Payette et Mme. Mélissa Arbour, qui ont décidé de ne pas solliciter un autre mandat au Conseil.

-M. Gilles Arbour, Conseiller demande au Maire le droit de déposer une motion. Le Maire accorde la demande.

21 MOTION DE REMERCIEMENTS

No : 279-2021-10

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : À l'unanimité

Il est résolu :

Que la Municipalité, via le Conseil municipal, remercie le Maire. M. Gaétan Morin, pour la grande valeur de son engagement politique à Sainte-Marcelline-de-Kildare et ce, pour les 25 dernières années au service de la population marcellinoise.

23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 280-2021-10

Suivant la proposition de :

Dûment appuyée par :

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20:42h.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2021
(lieu : Salle communautaire)

Gaétan Morin
Maire

Jean-François Coderre
Directeur général &
secrétaire-trésorier